

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE

SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -

ECP AFRICA NACG SAS, qui détenait directement 14 176 590 actions et droits de vote représentant 48,99% du capital* de la société SAH, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 27 décembre 2013, les seuils de **33,3% , 20%, 10% et 5%** du capital et ce, suite à la cession de 13 855 734 actions et droits de vote représentant 45,47% du capital (après augmentation par conversion de créances), à l'occasion de l'offre publique de vente.

ECP AFRICA NACG SAS a déclaré comme objectifs pour les douze mois à venir :

- qu'il n'envisage pas l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- qu'il n'envisage pas de poursuivre la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant.
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par MAC SA, Intermédiaire en Bourse, le 09 Janvier 2014.

* Sur la base d'un capital de 28 937 080 dinars avant augmentation par conversion de créances.